Je suis pleinement conscient du fait qu'il existe au sein de votre industrie un courant de pensée d'après lequel la pulpe est un produit qui jouit d'une valeur ajoutée, ce qui en rend l'exportation très rentable. Loin de moi l'idée de débattre cette question. Toutefois, il me semble que nous pouvons augmenter notre part du marché pour les articles en papier et en carton, notamment pour les genres de produits qui pourraient être fabriques économiquement en grosse quantité au Canada. De toute évidence, des raisons d'ordre économique et commercial nous empêchent de commercialiser toutes les catégories de papier en Europe. Permettez-moi de vous rappeler toutefois que l'accès à un marché ne se fait pas uniquement par le biais des exportations. On devrait aussi envisager sérieusement la possibilité d'investir dans l'industrie manufacturière européenne. Je sais que plusieurs sociétés canadiennes oeuvrant dans votre domaine font déjà affaire avec des sociétés européennes, mais cette participation peut être étendue si l'on s'y met sérieusement. Il n'en demeure pas moins que l'industrie papetière européenne doit, en général, être rationnalisée, modernisée ou restructurée, et que dans certains cas, il s'agit d'un besoin urgent. Ce point a été soulevé dans un document préparé par la Commission des communautés européennes il y a environ deux ans, et bien que la conjoncture actuelle ait entraîné la fermeture de certains des moulins les plus inefficaces, la situation demeure essentiellement la même.

Donc, pour revenir à mon troisième point, soit l'incidence de ce lien contractuel sur notre commerce de produits de pâtes et papiers, nous pouvons prévoir que cette relation entre le Canada et la Communauté constituera un parapluie ou, plus justement, créera une atmosphère dans laquelle non seulement les transactions commerciales mais aussi les entreprises en coparticipation et les investissements par exemple, pourront être envisagés, discutés, et négociés avec davantage de confiance. Mais comprenez-moi bien: ce lien n'accordera pas au Canada un traitement préférentiel. Il permettra cependant la tenue de discussions officielles entre le Gouvernement et la Communauté, où l'on traitera par exemple, des restrictions ou des obstacles au commerce ou à l'investissement. En d'autres mots, non seulement cet accord favorisera-t-il le développement d'une atmosphère de confiance mutuelle, mais de notre côté, nous pouvons faire comprendre par ce biais que nous estimons que le marché de la Communauté européenne est important pour le Canada, et que nous prévoyons y participer activement.

Les renseignements que j'ai obtenus sur l'Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers m'ont beaucoup impressionné. Des représentants de l'Association ont présenté au gouvernement fédéral de nombreux mémoires révélateurs et documentés pour l'aider dans diverses négociations, et je sais qu'ils se rendent assez